

## Une dynamique coopérative dans le Tarn avec une 15<sup>ème</sup> SCOP :

### Galy Granite, exemple d'une transmission aux salariés

**Il est important de savoir qu'en Midi-Pyrénées, 1 quart des dirigeants de PME sont âgés de plus de 55 ans et prendront leur retraite d'ici 5 à 10 ans. Cela représente 24 000 dirigeants et 72 000 emplois.\***

**De plus en plus conscients des enjeux socio-économiques que représente le maintien de l'activité sur les territoires, les patrons de PME ont à cœur de préserver les emplois qu'ils ont créés après leur cession. La transmission en Scop aux salariés est une solution pour en assurer la pérennité. Dernier exemple en date avec Galy Granite, spécialisée dans la taille de granit, implantée au cœur du Sidobre, qui emploie 9 salariés dont 4 sont désormais associés.**

\* INSEE – Février 2009 -

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=7&ref\\_id=14457&page=six\\_pages/6p\\_n117/6pages\\_n117page2.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=14457&page=six_pages/6p_n117/6pages_n117page2.htm)

### Des emplois non délocalisables

En transmettant leur entreprise sous statut Scop à leurs salariés, les frères Galy s'assurent avant tout de maintenir les emplois dans leur bassin d'activité. Leur père avait créé la société dans les années 1960. Au milieu des années 1970, les deux frères ont intégré l'affaire familiale qui comptait une dizaine de salariés. Ils n'ont alors cessé de répondre à l'évolution du marché tout en faisant face à la concurrence des pays émergents.

*« Notre chiffre d'affaires se compose comme suit : 80 % en funéraire et 20 % en travaux particuliers concernant des fabrications spéciales pour des entreprises du secteur des architectes, des designers ou des travaux à façon pour des tailleurs de pierre. Ces travaux sont réalisés à partir d'un fil diamant à commande numérique permettant de réaliser toutes sortes de formes. Nous exploitons essentiellement le granit gris provenant des carrières du Sidobre, ce qui représente les deux tiers de notre production. Le tiers restant (granits et pierres de différentes couleurs) provient de pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, les pays nordiques... Les blocs sont achetés auprès d'importateurs ayant leur dépôt sur le Sidobre. Ceux-ci sont ensuite transformés en produits finis dans nos ateliers. Nos salariés ont au moins 20 ans d'ancienneté et il était important pour nous de savoir que les emplois allaient être préservés, au cœur d'un bassin d'activités malheureusement très sinistré. C'est pourquoi, quand la question du départ à la retraite s'est posée, nous avons été sensibilisés à la possibilité de transmettre l'entreprise à nos salariés sous forme de coopérative. »*

### Un savoir-faire préservé en milieu rural

*« Plutôt que de se faire racheter par un actionnaire extérieur et ne pas savoir à quelle sauce nous serions mangés, nous autres salariés avons la volonté de prendre notre destin en main. Suite à une réunion d'informations au sein de l'URSCOP Midi-Pyrénées, nous avons construit ensemble le projet de transformation en Scop, ainsi que le plan de financement. Outre le maintien des emplois, qui plus est en milieu rural, l'enjeu était aussi de défendre et faire perdurer notre savoir-faire quant à la taille du granit et la fabrication d'objets dans ce matériau. Aujourd'hui, nous sommes tout aussi bien capables de fabriquer des sculptures monumentales de 6 mètres de hauteur pour des architectes et des designers que des cubes de 2 cm de côté. Nous réalisons également des sièges relax dans des boules de granit dont les formes ont été conçues par un designer. »*

Jean-Pierre Lopez, gérant de Galy Granite.

## Favoriser la transmission en SCOP lors du départ à la retraite du dirigeant : une des priorités de l'URSCOP

*« Nous souhaitons sensibiliser les chefs d'entreprise qui vont partir à la retraite dans les 5 – 10 ans à venir. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas transmettre leur société à un membre de leur famille. Que faire : la vendre à un fond de pension ou à un concurrent ? Avec le risque que le repreneur ne maintienne pas l'activité et les emplois sur le site ?... Ces chefs d'entreprises ignorent souvent la possibilité de transmettre leur entreprise à leurs salariés sous forme de Scop, une assurance pour la pérenniser sur le territoire. Il faut savoir que l'Union Régionale des Scop est là pour faciliter et aider à la constitution du dossier, et qu'il existe des outils financiers propres aux coopératives qui permettent d'aider les salariés à racheter leur entreprise. »*

Rémi Roux, président de l'Union Régionale des Scop.

## Transmettre en SCOP ou en SCIC : assurer la pérennité de l'activité et des emplois sur les territoires

Tout entrepreneur est un jour confronté à la transmission de son entreprise. À ceux dont l'une des priorités est de préserver l'activité ainsi que l'avenir des salariés, les Scop apportent une solution efficace et originale.

En effet, plus que tout autre repreneur ou investisseur extérieur, les salariés connaissent l'entreprise, ses clients, son métier, son fonctionnement, son territoire. Ils ont à cœur de pérenniser leur emploi. Les clients, banquiers et fournisseurs poursuivent leur collaboration sans rupture avec une équipe de direction qu'ils connaissent de longue date. Les élus locaux confortent le développement de leur bassin d'emploi avec une entreprise qui maintient son centre de production et de décision sur le territoire.

L'entreprise est valorisée selon les critères usuels dans le cadre d'une négociation entre le cédant et les salariés repreneurs. La transmission se fait par transformation directe en Scop. L'entreprise conserve ainsi son identité et son histoire. Le passage de témoin aux salariés s'opère dans la continuité. L'accompagnement du réseau des Scop tout au long du processus de transmission facilite la reprise par les salariés et la viabilité du projet.

### À propos de...

**L'URSCOP Midi-Pyrénées** : Avec près de 160 entreprises coopératives, la région Midi-Pyrénées fait figure d'exemple à l'échelle du pays. L'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées fédère les SCOP (Sociétés Coopératives de Production) et les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) de la région. C'est un réseau d'accompagnement à la création, la reprise et la transmission d'entreprises en coopératives.

Pour plus de renseignements sur le statut ou l'URSCOP, n'hésitez pas à demander le Dossier de Presse.

[www.scopmidipyrenees.coop](http://www.scopmidipyrenees.coop)

Renseignement complémentaire ou demande d'interview,  
Contact Presse : Florence MILLET – 06 62 01 77 61 - [florence@millet-rp.fr](mailto:florence@millet-rp.fr)